



Tribunal d'appel en matière de permis

[À propos du TAMP](#) >>
 [Fondement juridiques](#) >>
 [Mon avis d'appel](#) >>
 [Décisions](#) >>
 [Brefs de référence](#) >>
 [Statistiques](#) >>

Rapport annuel 2001 - 2002

Message du président

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le Tribunal d'appel en matière de permis (TAMP) entame sa deuxième année d'exploitation et s'engage à redoubler d'efforts afin d'offrir d'excellents services abordables à sa clientèle.

Le cadre du Tribunal, mis en place au cours de sa première année d'exploitation, a produit des retombées importantes en 2001-2002. Les vice-présidents, les membres et le personnel de soutien du Tribunal ont permis aux parties intéressées de bénéficier d'une durée moyenne de traitement des appels parmi l'une des meilleures dans la communauté des tribunaux. Leur dévouement à l'égard de la qualité des services dispensés au grand public, soutenu par la mission du Tribunal d'être le meilleur tribunal de ce genre au Canada, les objectifs bien définis de rendement, les processus efficaces de gestion de cas et la formation spécialisée dispensée en matière d'entente des appels, ont rendu possible ce haut degré de rendement.

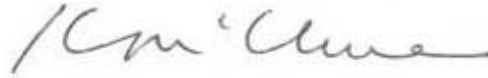
Le TAMP possède les compétences qui lui permettent d'entendre des appels relativement à 22 lois. La nature des problèmes varie grandement. Un grand nombre d'audiences implique des conséquences monétaires importantes. Dans le cadre de certains appels, la question est de savoir si l'on permettra ou non à un appelant de s'inscrire auprès d'une industrie réglementée (p. ex. : une agence immobilière, une agence de voyage ou une concession d'automobiles). Dans le cadre de ces audiences, l'ensemble des parties exige une résolution des disputes qui soit équitable, rapide et abordable.

Notre fonction d'exploitation principale comprend quatre phases : la demande d'audience, l'établissement du calendrier des audiences, la tenue des audiences et le prononcé de décisions du Tribunal. Nous avons analysé chacune de ces phases afin de maximiser l'efficacité du processus d'appel, y compris par des comparaisons de chaque étape relativement à nos buts critiques de succès, par la mise au point d'un standard raisonnable de rendement, et en mesurant continuellement les progrès. À titre d'exemple, en 2001-2002, le TAMP a procédé à un plus grand nombre de conférences préparatoires à l'audience afin de réduire le nombre de litiges et d'encourager des propositions de règlements. Ces efforts se sont soldés par une diminution du nombre de journées d'audiences et par une augmentation de 10 pour cent des règlements hâtifs. Il faut aussi noter qu'une utilisation accrue des téléconférences par le Tribunal a contribué à réduire les frais de déplacement, assurant ainsi des économies substantielles aux contribuables. Comme ce fut le cas l'année précédente, le Tribunal n'a aucun dossier en attente d'une date d'audience.

J'ai obtenu un appui sans réserve de nos vice-présidents, de nos membres et de notre personnel de soutien, pour l'ensemble des initiatives adoptées, afin d'améliorer la qualité de notre service. Leur dévouement à l'égard du grand public fut exemplaire et je les félicite pour un travail bien accompli.

de notre service. Leur dévouement à l'égard du grand public fut exemplaire et je les félicite pour un travail bien accompli.

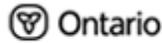
Cet exercice financier fut mon dernier à titre de président du Tribunal. Je quitte mes fonctions au Tribunal en ayant la certitude que le Tribunal d'appel en matière de permis continuera à fournir au grand public des services efficaces, rapides et abordables.



G. Kent McClure, C.R.
Président

[[page précédent](#) | [table des matières](#) | [page suivante](#)]

[accueil](#) | [Quoi de neuf?](#) | [recherche](#) | [navigation](#) | [commentaires](#) | [english](#)



Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario

© Copyright 2003 Queen's Printer for Ontario Last Modified: undefined



Tribunal d'appel en matière de permis

[À propos du TAMP](#) >>
 [Fondement juridiques](#) >>
 [Mon avis d'appel](#) >>
 [Décisions](#) >>
 [Brefs de référence](#) >>
 [Statistiques](#) >>

Rapport annuel 2001 - 2002

Historique, mandat et compétence du Tribunal

Constitué le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi sur le Tribunal d'appel en matière de permis de 1999*, le Tribunal d'appel en matière de permis (TAMP) est un Tribunal administratif indépendant quasi-judiciaire. Il fut créé afin d'exécuter le travail accompli par la Commission d'appel des enregistrements commerciaux, la Commission d'appel des suspensions de permis, la Commission d'étude des écoles privées de formation professionnelle et la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille (en ce qui concerne l'émission de permis).

Le Tribunal reçoit les demandes d'appels, tient des audiences, règle les différends et rend des décisions concernant les demandes d'indemnisation et d'octroi de permis qui sont régies par le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, le ministère des Transports, le ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, ainsi que le ministère des Affaires municipales et du Logement.

La Tribunal recoit des demandes d'appels en vertu de 22 lois. Celles-ci sont :

- Loi sur les huissiers
- Loi sur le code du bâtiment
- Loi sur les pratiques de commerce
- Loi sur les cimetières (révisée)
- Loi sur les services à l'enfance et à la famille
- Loi sur les agences de recouvrement
- Loi sur la protection du consommateur
- Loi sur les renseignements concernant le consommateur
- Loi sur les garderies
- Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires
- Loi sur les directeurs de services funéraires et les établissements funéraires
- Code de la route
- Loi sur les adoptions internationales
- Loi de 1994 sur les courtiers en prêts
- Loi du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises
- Loi sur les commerçants de véhicules automobiles
- Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario
- Loi sur les distributeurs de livres brochés et de périodiques
- Loi sur les écoles privées de formation professionnelle
- Loi sur le courtage commercial et immobilier
- Loi sur les agences de voyages
- Loi sur le camionnage

[[page précédent](#) | [table des matières](#) | [page suivante](#)]

[accueil](#) | [quoi de neuf?](#) | [recherche](#) | [navigation](#) | [commentaires](#) | [english](#)



Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004



Tribunal d'appel en matière de permis

[À propos du TAMP](#) >>
 [Fondement juridiques](#) >>
 [Mon avis d'appel](#) >>
 [Décisions](#) >>
 [Brefs de référence](#) >>
 [Statistiques](#) >>

Rapport annuel 2001 - 2002

Membres du Tribunal

PRÉSIDENT

G. Kent McClure, c.r.

VICE-PRÉSIDENTS

Douglas C. Mackintosh
 Brian K. Marotta
 William McIntosh
 Joanne N. Morissette
 Brian H. Somer
 Michael H. Turk
 Terrence A. Wardrop, c.r.
 Roland Willis, c.r.

Irving Andre
 Victor L. Drevnig
 F. Bruce Fitzpatrick
 Alan Garbe
 Marjorie Hiley
 David Hunt
 Derek Israel
 Stephen J. Kelly
 Jean-Marc Lefebvre, c.r.
 Sheena J. MacAskil

MEMBRES

Antoine Albert Aouad, M.D.
 Elaine Argue
 Ross C. Bennett, M.D.
 Dino P. Bottero
 John Carmichael, M.D.
 Denis L. Constantineau
 Stuart S. Cork
 John Corsi
 Simon Dann
 Richard C. Delaney
 Robert M. Ehrlich, M.D.
 Paul Faris
 Malcolm Fealing
 Joan Gentle
 J. Salma Gillani
 Howard J. Goldstein, M.D.
 Christopher D.J. Hacio
 William Haskett
 Joe Hewitt
 Alan Holbrook
 Raymond Kolynchuk
 Kenneth W. Koprowski
 Gilles A. Lamarche, a.d.
 Jeffrey M. Lee, a.d.

Albert Longo
 Neil J. MacPhee, c.r.
 Norman E. Mealing
 Roy Melvin, M.D.
 Peter Menzel
 Elmer Merkley
 Nives Montano
 M. John Oostrom
 John Ort
 Al Pilutti
 Nick Pinto
 Kenneth S. Raven
 Anthony Saldanha
 Charles J. Sandiford
 Elizabeth L. Sproule
 Joseph Strung
 Phillip Warren Sweetnam, ingénieur
 Cecilia J. Taylor
 Jerome D. Taylor
 Patricia Emily Tyson
 Ledwina Vuicic
 Clarke Wallace
 William J. Warburton
 Frank W. Wolman

[\[page précédent \]](#) |
 [table des matières](#) |
 [page suivante](#)]

[accueil](#) | [quoi de neuf?](#) | [recherche](#) | [navigation](#) | [commentaires](#) | [english](#)



Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004



Tribunal d'appel en matière de permis

[À propos du TAMP](#) >>
 [Fondement juridiques](#) >>
 [Mon avis d'appel](#) >>
 [Décisions](#) >>
 [Brefs de référence](#) >>
 [Statistiques](#) >>

Rapport annuel 2001 - 2002

Buts et rendement du Tribunal

Le TAMP gère l'exploitation de ses activités principales en se fixant des buts critiques de succès, en identifiant des activités clés ayant une incidence sur ses buts, en mesurant constamment les résultats atteints et en améliorant ces résultats lorsque cela s'avère pratique. Cette approche de gestion fut mise en œuvre grâce à un système efficace de gestion de cas. En 2001-2002, tout comme en 2000-2001, les buts critiques de succès du TAMP étaient : la rapidité d'exécution, le coût abordable, la qualité et l'uniformité. Le TAMP a réussi à obtenir d'excellents résultats illustrés dans les données ci-dessous, principalement ceux qui sont affichés sous la rubrique RÉSUMÉ STATISTIQUE POUR LA PÉRIODE DU 1^{IER} AVRIL 2001 AU 31 MARS 2002.

[[page précédent](#) | [table des matières](#) | [page suivante](#)]

[accueil](#) |
 [quoi de neuf?](#) |
 [recherche](#) |
 [navigation](#) |
 [commentaires](#) |
 [english](#)



Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004



Tribunal d'appel en matière de permis

[À propos du TAMP](#) >>
 [Fondement juridiques](#) >>
 [Mon avis d'appel](#) >>
 [Décisions](#) >>
 [Brefs de référence](#) >>
 [Statistiques](#) >>

Rapport annuel 2001 - 2002

Réalisations au cours de la dernière année

Révision des pratiques commerciales

[Mot du Président](#) >>

[Mandat et compétence du Tribunal](#) >>

[Où sommes-nous situés?](#) >>

[Décret](#) >>

[Renseignements sur les membres](#) >>

[Rapport annuel](#) >>

[Comment nous rejoindre](#) >>

[Quoi de neuf?](#) >>

[Liens](#) >>

En juin 2001, les vice-présidents et les membres du TAMP, ainsi que l'ensemble des parties intéressées du Tribunal ont été invités à se prononcer sur une proposition de modification des règles et procédures du Tribunal relativement aux allocations de frais. Tous les commentaires reçus étaient d'une grande valeur et favorables. En conséquence, les règles et procédures du TAMP ont été révisées pour inclure la nouvelle règle qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2001.

Le 5 mai 2001, la loi 38, *Loi sur les condominiums, 1998*, a été proclamée. Elle modifie certaines parties de la *Loi du Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario*, principalement en ce qui a trait à la section 14 (droit de réclamer) de l'ancienne loi. Les sections pertinentes de la Loi 38 furent distribuées aux vice-présidents et aux membres du TAMP, à titre d'information et incorporées à la jurisprudence des audiences subséquentes.

Les règles amendées de la *Loi sur les agences de voyages* sont entrées en vigueur en janvier 2002. Elles accordent plus de droits aux clients qui réclament un remboursement. Conséquemment, elles influencent la façon dont le TAMP peut décider d'un remboursement de frais de voyage en vertu de la loi. La règle amendée a été acheminée à l'ensemble des vice-présidents et des membres, à titre d'information et incorporée à la jurisprudence des audiences subséquentes.

Les politiques, les procédures et les principes directeurs du TAMP furent amendés afin de faire état des modifications réglementaires ayant une incidence sur les procédures d'audience du Tribunal.

Politiques et procédures administratives

Les politiques et procédures administratives servant d'appui aux quatre phases du processus d'appel (p. ex. : la réception des appels, l'établissement du calendrier des audiences, les audiences et les prononcés de décision) ont été mises à jour, complétées et distribuées à chaque employé sous forme d'un cahier à relier. Des gabarits de l'ensemble du matériel d'audience ont été mis à jour et distribués aux employés du Tribunal par le biais d'un système de réseau partagé commun. Cette mesure a contribué à accroître la productivité du Tribunal tout en assurant à ces processus un niveau de conformité et de précision élevé.

Guide de rédaction des décisions du Tribunal

Le Guide de rédaction des prononcés de décisions du Tribunal est un manuel destiné aux nouveaux vice-présidents et membres du Tribunal. Il leur fournit une liste de vérifications pratique et encourage l'adoption d'un format conforme en matière de prononcés de décisions du Tribunal à l'aide de gabarits communs. En 2001-2002, le Tribunal a révisé un certain nombre de ses gabarits afin de traduire les redressements législatifs ou des décisions récentes de la Cour, et a ajouté des gabarits de décisions relatifs à sa jurisprudence en matière du Code de la route dans le cahier à relier.

Nouvelles brochures traitant du respect des appels d'ordre médical

Le Tribunal a mis au point et publié deux nouvelles brochures traitant d'appels soumis au Tribunal d'appel en matière de permis relativement à :

- une décision du ministre des Transports de modifier un permis de conduire en vertu de la sous-disposition 32(12)(b)(i) du Code de la route, et
- une décision du registrateur des véhicules automobiles de suspendre ou d'annuler un permis de conduire pour des raisons médicales en vertu de la section 47.(1)(b) du Code de la route.

Les brochures sont disponibles sur le site Web du TAMP à l'adresse : www.lat.gov.on.ca.

Décisions du TAMP disponibles sur le site Web du TAMP

Depuis janvier 2002, l'ensemble des décisions du TAMP rendues depuis 1997 sont accessibles au grand public sur le site Web du Tribunal. Toute nouvelle décision est affichée sur le site à la fin de chaque mois.

Programmes de formation

Le Tribunal s'est toujours engagé à fournir des programmes de formation pertinents à ses vice-présidents et à ses membres, relativement à l'entente des audiences et à la rédaction des prononcés de décisions en vertu de la réglementation du TAMP. Les nouveaux vice-présidents peuvent s'inscrire à des cours de formation pour arbitres commandités par la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR).

Les vice-présidents et les membres reçoivent également une formation juridictionnelle en siégeant à titre d'observateur au Tribunal au cours d'un certain nombre d'audiences avant de présider un Tribunal.

Le président a aussi fourni une session d'orientation personnelle à chaque nouveau membre.

[[page précédent](#) | [table des matières](#) | [page suivante](#)]

[accueil](#) | [quoi de neuf?](#) | [recherche](#) | [navigation](#) | [commentaires](#) | [english](#)



Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004



Tribunal d'appel en matière de permis

[À propos du TAMP](#) >>
 [Fondement juridiques](#) >>
 [Mon avis d' appel](#) >>
 [Décisions](#) >>
 [Brefs de référence](#) >>
 [Statistiques](#) >>

Rapport annuel 2002 - 2002

Résumé statistique pour la période du 1^{ier} Avril 2001 Au 31 Mars 2002

Nombre de demandes d'audiences reçues	606
Nombre de journées d'audiences fixées	830
Nombre de décisions et d'ordonnances rendues	574
Délai moyen de communication des décisions	9 jours
Durée moyenne de traitement des appels (du début à la fin)	3 mois

[[page précédent](#) | [table des matières](#) | [page suivante](#)]

REMARQUE: Le Tribunal ne fixe pas d'audience pour les appels qui font l'objet d'un règlement extrajudiciaire hâtif ou qui sont retirés avant l'établissement d'une date d'audience.

Les antécédents du TAMP concernant des appels ou de demandes de révision par la Cour sont excellents. En 2001-2002, le TAMP a rendu 574 décisions ou ordonnances. Parmi les treize décisions qui ont fait l'objet d'un appel, dix ont été abandonnées, deux ont été acceptées et une a été ré-acheminée au Tribunal pour une nouvelle audience.

[accueil](#) |
 [quoi de neuf?](#) |
 [recherche](#) |
 [navigation](#) |
 [commentaires](#) |
 [english](#)



Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004



Tribunal d'appel en matière de permis

[À propos du TAMP](#) >>
 [Fondement juridiques](#) >>
 [Mon avis d'appel](#) >>
 [Décisions](#) >>
 [Brefs de référence](#) >>
 [Statistiques](#) >>

Rapport annuel 2001 - 2002

Information financière

[Mot du Président](#) >>

[Mandat et compétence du Tribunal](#) >>

[Où sommes-nous situés?](#) >>

[Décret](#) >>

[Renseignements sur les membres](#) >>

[Rapport annuel](#) >>

[Comment nous rejoindre](#) >>

[Quoi de neuf?](#) >>

[Liens](#) >>

Compte type	Prévisions publiées pour 2001-2002	Dépenses effectives
Salaires et traitements	446,100 \$	374,204 \$
Avantages sociaux	97,700	60,352
Transport & communications	94,200	75,025
Services	490,300	406,850
Fournitures & matériel	35, 900	19,248
TOTAL	1,164,200 \$	935,679 \$

[[page précédent](#) | [table des matières](#)]

[accueil](#) |
 [quoi de neuf?](#) |
 [recherche](#) |
 [navigation](#) |
 [commentaires](#) |
 [english](#)



Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004